



D.2025.02.05.4.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Février 2025

4 – GESTION DU PATRIMOINE

4.1 – Approbation du programme pour les travaux d'amélioration des aménagements du tramway entre le Fer à Cheval et la station Arènes et de la convention de mandat n° CM 2024-1055 à conclure avec Tisséo Ingénierie pour les travaux d'amélioration des aménagements du tramway entre le Fer à Cheval et la station Arènes

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Jop)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2009.01.26.9.1 du 26 janvier 2009, le Comité Syndical a approuvé le principe d'un programme de développement du réseau de tramway de l'agglomération toulousaine.
- Par délibération n° D.2009.03.16.7.3 du 16 mars 2009, le Comité Syndical a approuvé le programme de la liaison « Arènes – Grand Rond », appelée également ligne « Garonne », et l'enveloppe financière prévisionnelle de 115 millions d'euros correspondante.
- Par délibération D.2009.04.29.9.3 du 29 avril 2009, le Comité Syndical a décidé de confier à Tisséo Ingénierie (SMAT) le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux de ce réseau de tramway.
- Par délibération D.2009.07.06.9.3 du 06 juillet 2009, le Comité Syndical a décidé d'attribuer le marché G 2009 7998 M de maîtrise d'œuvre pour la ligne Garonne au Groupement d'entreprises SETEC TPI / SETEC ITS / INEXIA / Alfred PETER / Séquences.
- Par délibération D.2011.10.24.1.6 du 24 octobre 2011, le Comité Syndical a autorisé la signature du marché G 2011 9038 M avec le groupement d'entreprises GUINTOLI (mandataire) – ALSTOM - EGENIE
- Par délibération D.2024.12.11.5.2 du 11 décembre 2024, le Comité Syndical a approuvé les termes du protocole d'accord joint entre Tisséo Ingénierie, Tisséo Voyageurs, et les sociétés SETEC ITS, GUINTOLI, ALSTOM, EGENIE et SYSTRA

En application de ces décisions, la « Ligne Garonne » a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de Tisséo Ingénierie, déléguée par Tisséo Collectivités.

Tisséo Ingénierie a notamment confié, sous la maîtrise d'œuvre du groupement SETEC TPI - SETEC ITS – INEXIA – ALFRED PETER - SEQUENCES, le marché de travaux n° G 2011 9038, de voiries et d'équipements ferroviaires des secteurs 1 et 2, au groupement conjoint GUINTOLI (mandataire solidaire)/ ALSTOM / EGENIE avec, comme mandataire solidaire, la société GUINTOLI.

Après la mise en service de la ligne de tramway le 20 décembre 2013 et la réception des ouvrages prononcée avec réserves le 2 avril 2014, plusieurs désordres sont apparus entre la station Arènes et le Fer à Cheval durant le délai de garantie de parfait achèvement, notamment :

- Le descellement des bordures Avenue de Muret,
- Le descellement et affaissement des caniveaux de voie Avenue de Muret,
- Le délitement et décollement des joints étanches au niveau de la courbe Croix de Pierre,
- Un défaut sur le fer plat de la plateforme,
- L'affaissement et fissuration d'une bordure de quai de la station Marcel Cavaillé

En l'absence de reprise de ces désordres, Tisséo Ingénierie a déposé une requête en référé aux fins d'expertise, et suivant ordonnance du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 18 janvier 2017, Monsieur TEMPIER a été désigné en qualité d'expert, dont la mission a été étendue à la problématique des performances anti-vibratiles par ordonnance du 20 mars 2018.

D.2025.02.05.4.1

Monsieur BOUYGE a ensuite été désigné en qualité d'expert, en remplacement de feu Monsieur TEMPIER, et a déposé son rapport définitif le 25 janvier 2021.

Le litige s'est soldé par la signature d'un protocole transactionnel entre Tisséo Ingénierie, Tisséo Voyageurs, et les sociétés SETEC ITS, GUINTOLI, ALSTOM, EGENIE et SYSTRA. Ce protocole a fait l'objet de la délibération n°2024.12.11.5.2 du Comité Syndical en date du 11 décembre 2024.

Tisséo Collectivités a établi le programme des travaux de réparation des aménagements du tramway entre le Fer à Cheval et la station Arènes, en s'appuyant sur le rapport d'expertise de M. BOUYGE ; ces travaux de réparation concernent :

- les bordures GLO
- les fissurations béton désactivé clair
- les fissurations béton désactivé sombre
- les désordres affectant les caniveaux et les regards
- le joint en courbe Croix de Pierre
- la fissuration de la bordure quai en station Avenue de Muret - Marcel Cavaillé
- le virage Koenigs et les autres carrefours
- le caniveau de drainage station Arènes

Tisséo Collectivités souhaite confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération à Tisséo Ingénierie par un mandat. Ce mandat est conclu entre Tisséo Collectivités et Tisséo Ingénierie sans publicité ni mise en concurrence en raison de la situation de quasi régie de Tisséo Ingénierie.

L'enveloppe globale de l'opération et donc du mandat s'élève à 1,715 M€ HT. La rémunération forfaitaire du mandataire s'élève à 140 500 € HT. Ces montants sont en valeur décembre 2024 et décomposés comme suit :

- | | |
|--|---------------|
| • Travaux : | 1 200 000 €HT |
| • Frais de maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles : | 200 000 €HT |
| • Dépenses liées à l'investissement : | 215 000 €HT |
| (dont 140 500 €HT de rémunération du mandataire) | |
| • Provisions pour aléas : | 100 000 €HT |

L'objectif est de finaliser ces aménagements au plus tard en septembre 2028. Les jalons sont les suivants :

- Attribution marché MOE : Février 2025
- Approbation AVP : 1er trimestre 2026
- Attribution des marchés travaux : 2ème trimestre 2027
- Début Travaux : 2027- 2028 (hors travaux urgents anticipés)

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le programme de l'opération des travaux d'amélioration des aménagements du tramway entre le Fer à Cheval et la station Arènes, ainsi que la convention de mandat CM 2024-1055, d'autoriser le Président à signer ladite convention et d'autoriser les dépenses correspondantes.

D.2025.02.05.4.1

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM Lattes et Moudenc (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de l'opération des travaux d'amélioration des aménagements du tramway entre le Fer à Cheval et la station Arènes pour un montant de 1,715 M€ HT, valeur décembre 2024.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de mandat n° CM 2024-1055 à conclure entre Tisséo Collectivités et Tisséo Ingénierie et la rémunération forfaitaire du mandataire pour un montant de 140 500 € HT, valeur décembre 2024.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2024 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES